

Conseil d'administration de l'INSA Hauts-de-France

Séance du 10 octobre 2024

Relevé de décisions

Rédactrice : Caroline FLORINDA

Etaient présents ou représentés :

Collège A des professeurs des universités	Fethi ALOUI (procuration à Mirentxu DUBAR) Souad HARMAND, Mirentxu DUBAR Mohamed DJEMAI (procuration à Jimmy LAUBER), Jimmy LAUBER, Jean-Christophe POPIEUL
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	Mickael BOCQUET, Antoine VEYER, Damien MERESSE, Jamila RAHMOUN
Collège C des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé	Jean-HUBERT ANCEAU, Laurence BARA, Martine CHARLES
Collège D des usagers	Camille EDOUARD, Rekaya KOUCHLEF, Bastien DUPONT (procuration à Rekaya KOUCHLEF)
Collège des Personnalités extérieures	Rodolphe DELAUNAY (Président du conseil), Mylène BRONNIART (procuration à Christian VAUTRIN), Pierre CARLOTTI (procuration à Antoine VEYER), Véronique FELDHEIM (procuration à Souad HARMAND), Laurence SAYDON (procuration à Sylvain TRANOY), Sylvain TRANOY, Christian VAUTRIN
Invités permanents	Abdelhakim ARTIBA, Président de l'UPHF Hugues BOCQUET, représentant du Recteur délégué ESR de la région académique Hauts-de-France Armel de la BOURDONNAYE, Directeur de l'INSA HdF Carine COPLO, Agent comptable Philippe DULION, Directeur général des services UPHF Cédric EDART, Directeur des services de l'INSA HdF Caroline FLORINDA, responsable juridique Paul GIROUX, Vice-président Etudiant

Rodolphe DELAUNAY, Président du conseil ouvre la séance, après vérification du quorum (23 membres présents ou représentés sur 31 membres en exercice, 6 procurations).

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Relevé de décisions de la séance du conseil d'administration du 24 juin 2024
2. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2024
3. Annexe financière de la convention d'objectifs et de moyens UPHF-INSA HDF – correctif
4. Demande d'admission en non-valeur (créances irrécouvrables)
5. Points Ressources humaines :
 - Campagne d'emplois (enseignants du second degré)
 - Prime d'intéressement pour les lauréats de prix et positions d'Excellence
6. Tarifs du Master international Transport et Energie
7. Frais de scolarité relatifs à la nouvelle Filière Internationale Hauts-de-France GLOBALINSA
8. Droits de candidature pour l'entrée en 4ème année du cursus ingénieur, groupe INSA pour 2023- 2024 (régularisation)
9. Charte de dépôt et de diffusion numérique des thèses
10. Convention constitutive d'un Groupement d'intérêt public (groupe INSA) - modification
11. Avis sur les nominations au Comité Exécutif de l'INSA HdF
12. Compte rendu de la délégation de pouvoir (information écrite)

1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 24 juin 2024

Le Président de séance demande l'approbation du relevé de décisions de la séance du 24 juin 2024.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) le relevé de décisions du 24 juin 2024.

2. Annexe financière de la convention d'objectifs et de moyens (COM) UPHF-INSA HDF – correctif

Le Directeur de l'INSA HdF présente le correctif de l'annexe financière de la convention d'objectifs et de moyens UPHF-INSA suite à une erreur de colonne dans le tableau voté lors du précédent conseil : la somme de 62 718€ de taxe d'apprentissage 916 à reverser a été ajoutée dans la colonne flux à réaliser suite à une erreur de report. Cette rectification ne change pas le total de la COM 2024.

Eléments prévus dans la COM 2024

	Total 2023	COM	Réalisation		
			Total COM 2024	dont Flux à réaliser	dont Flux réalisés
Participation de l'INSA HDF pour l'utilisation des services partagés sur les recettes FA et FC	1 416 459 €		1 821 795 €	1 515 249 €	306 546 €
Transfert à l'UPHF de la CVEC des étudiants dont l'inscription principale est réalisée à l'INSA HDF	92 474 €		144 888 €	144 888 €	
Paiement des prestations reprographie, téléphone, courrier et magasin	75 098 €		68 558 €	68 558 €	
Participation de l'INSA HDF au financement des modules polytechnique et d'ouverture 2022-2023	126 853 €		125 000 €	125 000 €	
Sous-Total 1	1 710 884 €		2 160 241 €	1 853 695 €	306 546 €

Eléments particuliers de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF

Fonctionnement 916 payé par l'UPHF pour l'INSA HDF	11 151 €		5 644 €	5 644 €	
Groupe spécifique Ingénieur Master Management et Administration des entreprises pris en charge par l'UPHF	74 375 €		66 767 €	66 767 €	
Compensations de services 2023-2024 et régulier 2022-2023	60 627 €			0 €	
Droits d'inscription SCD	68 340 €		34 102 €	34 102 €	
MS payée 916 sur l'UPHF pour l'INSA	36 379 €		106 252 €	106 252 €	
Participation Colloque	2 720 €		0 €	0 €	
MastereSystèmes de Transports Ferroviaires et Urbains	11 805 €		0 €	0 €	
Participation augmentation des fluides	156 339 €		39 207 €	39 207 €	
Sous-Total 2	421 736 €		251 972 €	251 972 €	0 €

Eléments particuliers de l'UPHF vers l'INSA Hauts-de-France

Recettes Hestim 915	41 015 €		47 395 €	47 395 €	
Recettes Licence Otique 916	24 636 €		18 000 €	18 000 €	
Recettes (FA-FC) sur l'UPHF pour l'INSA	802 483 €		692 300 €	692 300 €	
Compensations de services 2022-2023	0 €		41 109 €	41 109 €	
RIPEC 2 payé sur l'INSA	20 768 €		86 170 €	86 170 €	
Taxe apprentissage 916 à reverser			62 718 €	62 718 €	
Participation frais déplacements Cambrai	7 093 €		8 845 €	8 845 €	
Sous-Total 3	895 995 €		956 537 €	956 537 €	0 €
Montant de la COM de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF (ST 1 + 2 - 3)	1 236 625 €		1 455 676 €	1 149 130 €	306 546 €

Le Président de séance soumet le correctif au vote :

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix (23 pour) le correctif de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre l'Université Polytechnique Hauts-de-France et l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France.

3. Demande d'admission en non-valeur (créances irrécouvrables)

Carine COPLO, agent comptable, présente la demande d'admission en non-valeur (créances irrécouvrables) :

CREANCES DIVERSES				
ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	TITRE	SOLDE A PERCEVOIR	MOTIF
2022	Formation M1QHS de SEPT A DEC 21. Contrat: 2021/705- INSAHdF/MASTER QHS. Période de formation du 03.09.2021 au 31.08.2022 Période facturée du 03.09.2021 au 17.12.2021	22/705/210022 033/7487	2 486,82€	Société en liquidation judiciaire : certificat irrécouvrabilité de la créance du 30/10/202.3
2022	Formation M1QHS de JANV A MARS 22. Contrat: 2021/705- INSAHdF/MASTER QHS. Période de formation du 03.09.2021 au 31.08.2022 Période facturée du 03.01.2022 au 31.03.2022	22/705/210022 216/7487	2 533,62€	Société en liquidation judiciaire : certificat irrécouvrabilité de la créance du 30/10/2023.
2022	Formation M1QHS AVRIL 22. Contrat: 2021/705- INSAHdF/MASTER QHS. Période de formation du 03.09.2021 au 31.08.2022 Période facturée du 01.04.2022 au 30.04.2022	22/705/210022 534/7487	561,54€	Société en liquidation judiciaire : certificat irrécouvrabilité de la créance du 30/10/202.3
TOTAL CREANCES DIVERSES			5 581,98€	

PRELEVEMENTS REFUSES DROITS D'INSCRIPTION				
ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	TITRE	SOLDE A A PERCEVOIR	MOTIF
2021/2022	Prélèvement 3e échéance Droit Inscription	210021495	1 256,00 €	Ffn de poursuite demandée par l'ordonnateur après fin du recouvrement amiable
TOTAL PRELEVEMENTS REFUSES			1 256,00 €	

TOTAL GENERAL DES DEMANDES D'ADMISSION EN NON VALEUR 6 837,98 €

Le Président de séance soumet la demande d'admission en non-valeur au vote :

Décision :

Le conseil d'administration donne un avis favorable à l'unanimité des voix (23 pour) à la demande d'admission en non-valeur pour un montant total de créances irrécouvrables de 6837,98€.

4. Points Ressources humaines

4.1. Campagne d'emplois (enseignants du second degré)

Mirentxu DUBAR, Directrice adjointe, présente la campagne d'emplois des enseignants du second degré pour la rentrée 2025 :

Nature du support	Poste mis à la campagne d'emplois
PRAG/PRCE	Recrutement d'un PRAG / PRCE en Sciences industrielles de l'ingénieur option énergie
PRAG/PRCE	Recrutement d'un PRAG / PRCE en Génie civil SII Architecture et Construction
PRAG/PRCE	Recrutement d'un PRAG / PRCE en Informatique

Le Président de séance soumet la campagne d'emplois au vote :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) la campagne d'emplois des enseignants du second degré pour la rentrée universitaire 2025.

4.2. Prime d'intéressement pour les lauréats de prix et positions d'Excellence

Armel de la BOURDONNAYE présente le dispositif soumis à l'avis favorable du comité social d'administration destiné à encourager le dépôt de candidature ERC (European Research Council) et IUF (Institut universitaire de France) et récompenser les lauréats, à compter du 1er septembre 2024.

Pour les candidats à une ERC :

Les candidats à une ERC, dont les dossiers ont été validés par le bureau de la recherche, peuvent, sur demande, bénéficier d'un aménagement de service d'1/3 maximum pour la rédaction de leur candidature.

Lors du dépôt de candidature, une prime de 3000 euros brut sera attribuée au candidat (versée sous forme d'intéressement).

Les lauréats d'une ERC bénéficieront pendant la durée de celle-ci d'un aménagement de service de 128 HTD et ils se verront attribuer une prime annuelle de 18 000 euros brut pris sur le budget de l'ERC (versée sous forme d'intéressement).

Pour les bénéficiaires du RIPEC C3, ces deux primes seront cumulables.

Pour les candidats à une IUF :

Les candidats à l'IUF, dont les dossiers ont été validés par le bureau de la recherche, peuvent, sur demande, bénéficier d'un aménagement de service d'1/3 maximum pour la rédaction de leur candidature.

Les lauréats d'une IUF se verront attribuer une prime annuelle de 6 000 euros brut (versée sous forme d'intéressement correspondant au doublement de la PEDR).

Le Président de séance soumet le dispositif au vote :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) le dispositif indemnitaire pour encourager le dépôt de candidature ERC (European Research Council) et IUF (Institut universitaire de France) et récompenser les lauréats.

5. Tarifs du Master international Transport et Energie (MITE)

Cédric EDART, Directeur général des services, présente les tarifs du MITE à compter de l'année universitaire 2024-2025 :

- Pour les étudiants admis en M1 à la rentrée 2024 qui poursuivront ensuite en M2 à la rentrée 2025

	Droits d'inscription	Frais pédagogiques	Total
1 ^{ère} année (Master 1) 2023-2024	3.770 €*	4.000 €	7.770 €
2 ^{ème} année (Master 2) 2024-2025	3.770 €*	973 €	4.743 €

- Pour les étudiants admis directement en M2 à la rentrée 2024

	Droits d'inscription	Frais pédagogiques	Total
Master 2 2024-2025	3770€*	4.000€	7.770 €

L'Acompte demandé pour l'admission correspond au montant des droits d'inscription.

- Pour les étudiants autorisés à redoubler en Master 1 ou Master 2

Droits d'inscription	Frais pédagogiques	Total
3770€*	973	4743 €

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) les tarifs du MITE.

6. Budget rectificatif (BR) n°1 de l'exercice 2024

Véronique LANDRAIN, Directrice des affaires financières, présente le BR n°1 de l'exercice 2024.

Deux volets de modifications sont proposés :

- Une mise à jour de la prévision des recettes encaissables sur l'année civile 2024

- Un ajustement des autorisations d'engagement et des crédits de paiement en fonction des besoins estimés d'ici le 31/12/2024

+ impact sur le compte de résultat et la situation patrimoniale de l'établissement INSA Hauts-de-France

BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

- Mise à jour de l'estimation des recettes encaissables : + 1 439 193 €

recettes prévues au BI modifiées	Montant de l'ajustement	Recettes totales au budget
formations par Apprentissage	200 000 €	4 300 000 €
Subvention pour Charge de Service Public	159 287 €	9 711 993 €
COM 2023-2024	156 537 €	956 537 €
MAD personnels INSA	26 900 €	160 000 €
ERASMUS +	8 000 €	188 000 €
CVEC	- 8 799 €	136 201 €
subvention du SAGI	- 14 000 €	154 000 €
subvention ECIU n+	- 19 632 €	30 368 €
subvention Région contrats étudiants	- 25 100 €	12 000 €
diverses recettes de gestion	- 63 000 €	87 000 €
	420 193 €	

nouvelle recette	Montant
France 2030 - projet Tabroad	1 019 000 €
	1 019 000 €

BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

- Un ajustement des autorisations d'engagement et des crédits de paiement

Autorisations d'Engagement	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Initial	13 482 479 €	4 118 558 €	742 317 €	18 343 354 €
Budget Rectificatif n°1	13 648 366 €	4 660 064 €	1 152 317 €	19 460 747 €
variation	165 887 €	541 506 €	410 000 €	1 117 393 €

Crédits de Paiement	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Initial	13 482 479 €	4 139 448 €	1 042 317 €	18 664 244 €
Budget Rectificatif n°1	13 648 366 €	4 532 954 €	1 452 317 €	19 633 637 €
variation	165 887 €	393 506 €	410 000 €	969 393 €

Les apports principaux du BR en dépenses :

Masse salariale : compléter essentiellement les crédits sous plafond P1 (pie Etat et assurer le recrutement d'un ingénieur pédagogique sur projet;

Fonctionnement : intégrer les engagements pluriannuels souscrits en 2024, doter le projet TabRoad, participer à des opérations du Pôle AIP Primeca Smart, soutenir la politique RI, RE et de communication de l'établissement;

Investissement : doter le projet TabRoad, poursuivre la jouvence des installations informatiques et audiovisuelles destinées à la pédagogie;

Ces opérations rectificatives impactent la situation budgétaire et patrimoniale 2024 de l'INSA Hauts-de-France

BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

Tableau 2
Autorisations budgétaires - Budget 2024 après BR1

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
Personnel	13 648 366 €	13 648 366 €		Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>3 560 200 €</i>	<i>3 560 200 €</i>	9 711 993 €	Subvention pour charges de service public
			16 100 €	Autres financements de l'Etat
			136 201 €	Fiscalité affectée
Fonctionnement	4 660 064 €	4 532 954 €	5 688 299 €	Autres financements publics
			2 324 480 €	Recettes propres
				Recettes fléchées **
			- €	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	1 152 317 €	1 452 317 €	1 184 047 €	Autres financements publics fléchés
			- €	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	19 460 747,00 €	19 633 637,00 €	19 061 120,00 €	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)			572 517,00 €	Solde budgétaire (déficit)

BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

Tableau 4
Équilibre financier - Budget 2024 après BR1

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit) *	572 517,00 €		Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>			<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>			<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>			<i>dont solde budgétaire SIE</i>
Remboursements d'emprunts	- €	- €	Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	10 000,00 €	10 000,00 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)			Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	582 517,00 €	10 000,00 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie (Abondement)	- €	- 572 517,00 €	Variation de trésorerie (Prélèvement)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>	<i>328 944,00 €</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>		<i>901 461,00 €</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	582 517,00 €	582 517,00 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

Tableau 6
Situation patrimoniale - Budget 2024 après BR1

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	14 029 787,00 €	Subventions de l'Etat	9 711 993,00 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		Fiscalité affectée	138 201,00 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	5 023 464,00 €	Autres subventions	6 381 163,00 €
		Autres produits	2 382 607,00 €
TOTAL DES CHARGES (1)	19 053 231,00 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	18 621 948,00 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	431 283,00 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	19 053 231,00 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	19 053 231,00 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 431 283,00 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	550 000,00 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	38 600,00 €
= CAF ou IAF*	80 117,00 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement*		Capacité d'autofinancement*	80 117,00 €
Investissements	1 102 317,00 €	Financement de l'actif par l'Etat	
Remboursement des dettes financières	-	Autres ressources	200 000,00 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 102 317,00 €	Augmentation des dettes financières	
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)		TOTAL DES RESSOURCES (6)	280 117,00 €
		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	- 822 200,00 €

BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

Mise à jour de la situation du fonds de roulement et la trésorerie de l'établissement :

	CF 2023	après BR n°1
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 766 347,08 €	-822 200,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 2 811 351,23 €	-249 683,00
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	2 045 004,15 €	-572 517,00
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	5 194 485,64 €	4 372 285,64
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 2 331 644,59 €	-2 581 327,59
Niveau de la TRÉSORERIE	7 526 130,23 €	6 953 613,23

BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles - Budget 2024 après BR1 INSA

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		Montant de l'opération
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportés ou reprogrammés en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (A-E)	Restes à payer sur AE consommés en fin d'année n (C-F)		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2+3)	(5)	(6)=(4+5)	(7)	(8)	(9)=(7+8)	(10)	(11)=(9+10)	(12)=(11-6)	(13)=(12-11)	(14)
23-25-70-006 Encadrement thése Douma TOYOTA	63 516	20 842	20 824	18	20 332	20 350	20 542	20 824	18	20 332	20 350	22 342	-	63 516
23-25-70-007 Encadrement thèse Monneau Digital Surf	102 025	56 751	32 218	16 543	33 561	52 919	50 761	30 077	20 064	32 235	52 919	17 787	2 141	102 025
Total contrats de recherche	166 441	71 805	60 045	15 660	60 885	75 268	71 805	62 801	20 702	62 687	75 268	40 128	2 141	166 441
Total contrats de formation continue														
23-25-70-004 INSA 2025	365 472	143 800	88 687	83 806	21 297	105 103	143 800	88 687	55 103	50 000	105 103	171 672	171 672	365 472
23-25-70-005 ERASMUS +	242 720	107 612	159 122	6 490	75 108	83 598	167 512	159 122	8 450	75 108	83 598	-	-	242 720
23-25-70-008 ERASMUS + 2023/2025	238 660	70 000	69 389	611	169 504	169 271	70 000	69 389	611	169 504	169 271	-	-	238 660
23-25-70-009 TdRoad-France 2030	3 200 000	-	-	-	545 200	545 200	-	-	-	547 200	547 200	2 054 800	2 052 800	3 200 000
23-25-70-010 EURO-TELL ANR	1 540 436	-	-	-	202 800	202 800	-	-	-	202 800	202 800	1 337 636	1 337 636	1 540 436
24-25-70-011 EGIS+ ANR	161 238	-	-	-	37 000	37 000	-	-	-	37 000	37 000	64 175	64 175	161 238
24-25-70-012 ERASMUS + 2024/2026	235 040	-	-	-	70 000	70 000	-	-	-	70 000	70 000	105 040	105 040	235 040
24-25-70-013 MassEu	120 000	-	-	-	6 600	6 600	-	-	-	6 600	6 600	113 400	113 400	120 000
Total contrats d'enseignement	6 243 556	351 412	517 208	82 807	1 227 965	1 319 826	581 415	517 208	84 204	1 165 266	1 221 826	4 128 285	4 182 105	6 243 456
Total programmes pluriannuels d'investissement														
Total	6 209 897	463 016	370 251	111 467	1 251 466	1 392 384	463 016	368 110	84 906	1 210 832	1 284 884	4 184 249	4 184 249	6 209 877

pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :

	1 545 804	55 342	49 724	5 615	178 232	264 983	55 342	49 724	5 615	228 232	264 983	1 234 097	1 234 097
Si total personnel													
Si total fonctionnement et intervention	2 234 229	292 507	233 111	31 937,00	343 537	616 594	262 907	230 970	31 937	480 737	518 594	1 384 524	1 484 665
Si total investissement	2 426 364	134 766	67 415	47 351	103 906	511 317	134 756	87 415	47 351	463 955	511 317	1 828 232	1 828 232

B - Recettes

23-26-70-006 Encadrement thèse Doumia-TOYOTA	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	63 516		63 516	21 172	21 172	21 172
23-26-70-007- ENCADREMENT THESE MOREAU-DIGITAL SURF	Financement de l'Etat*		-		-	-	-
	Autres financements publics**	-	-	-	-	-	-
	Autres financements***	102 925	-	102 925	34 302	34 308	34 315
Total contrats de recherche	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	-	-	-	-	-	-
	Autres financements***	166 441	-	166 441	55 474	55 480	55 487
21-26-70-002 INTERREG ETAIR	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	27 044	-	27 044	11 650	15 394	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
22-26-70-004 INSA 2025	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	365 472	-	365 472	328 925	-	36 547
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
22-26-70-005 ERASMUS +	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	242 720	-	242 720	194 176	-	48 544
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
23-26-70-008 ERASMUS + 2023/2026	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	238 660	-	238 660	190 928	-	47 732
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
23-26-70-009 TaB/Road-France 2030	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	3 200 000	-	3 200 000	261 000	1 019 000	1 920 000
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
23-26-70-010 EURO-TELL ANR	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	1 540 436	-	1 540 436	231 065	165 047	1 144 324
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
24-26-70-011 ECIU++-ANR	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	101 228	-	101 228	-	30 368	70 860
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
24-26-70-012 ERASMUS + 2024/2026	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	235 040	-	235 040	188 032	-	47 008
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
24-26-70-013 MetaEdu	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	120 000	-	-	-	-	120 000
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
Total contrats d'enseignement	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	6 070 600	-	5 950 600	1 405 776	1 229 809	3 435 015
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	-	-	-	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	Ss total financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
	Ss total autres financements publics	6 070 600	-	5 950 600	1 405 776	1 229 809	3 435 015
	Ss total autres financements	166 441	-	166 441	55 474	55 480	55 487
	TOTAL	6 237 041	-	6 117 041	1 461 250	1 285 289	3 490 502

BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du BR1 2024 INSA

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global
			En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	80 (1)		80
		CDI			-
	Non permanents	CDD		1	1,0
S'total EC			80,00	1	81
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	20 (2)		20
		CDI		4	4
	Non permanents	CDD		25	25
S'total Biatoss			20	29	49
Totaux			100 (3)	35	135
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			100 (5)		Plafond global des emplois voté par le CA

Le Président de séance soumet la proposition de BR au vote :

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix (23 pour) le budget rectificatif (BR) n°1 de l'exercice 2024 ;

7. Frais de scolarité relatifs à la nouvelle Filière Internationale Hauts-de-France GLOBALINSA

Elisabeth LACAZEDIEU présente les frais de scolarité de la nouvelle Filière Internationale Hauts-de-France GLOBALINSA.

Calendrier

La filière GLOBALINSA HDF ouvrira à la rentrée de septembre 2025 pour les étudiants de première année et en septembre 2026 pour les étudiants de seconde année. La procédure d'admission est organisée par le Service d'Admission du Groupe INSA (SAGI) durant la première année. Pas de recrutement en deuxième année.

Effectif

L'effectif visé est de 15 étudiants internationaux au plus et 15 étudiants issus de la Procédure Parcoursup au plus, soit un total de 30 étudiants au maximum en première année à la rentrée 2025. Un effectif minimal de 6 étudiants étrangers hors Parcoursup est fixé pour l'ouverture effective de la filière.

Organisation

- toute origine possible pour les étudiants internationaux
- un niveau minimal de langue B1 exigé à l'admission en français et en anglais
- des modules FLE en S1 et S2 obligatoires, S3 si nécessaire, en lieu et place de la LV2
- le suivi d'une « Ecole d'été » de 4 semaines à l'INSA Toulouse l'été qui précède l'intégration

- une filière FI spécifique sur deux ans, en première et deuxième années uniquement, avec les mêmes contenus pédagogiques que le cursus ingénieur SHPI
 - un groupe classe identifié FI GLOBALINSA suivant les cours magistraux en français du cursus SHPI
- près de 100% des travaux dirigés et travaux pratiques dispensés en anglais pour ce groupe classe FI

Frais de scolarité prévisionnels

Décomposition des frais

Les frais de scolarité prévisionnels sont évalués à 5500 euros pour les étudiants internationaux (extracommunautaires) inscrits en première année et 2900 euros pour les étudiants de deuxième année. Ils se décomposent comme suit :

En première année :	
Inscription	2770€
FLE en S1, S2, S3	1000€
CVEC	105€
SAGI	105€
Summer School FLE INSA Toulouse et CROUS	1500€
Divers	20€
Total	5500€

En deuxième année :	
Inscription	2770€
Divers	130€
Total	2900€

Communication



International track GLOBALINSA

This two-year track is designed for students who wish to embark on a multi-disciplinary training program, with the goal of becoming engineers, managers or executives in an international environment.

Publié le 26/09/2024



GLOBALINSA is an international track which is made up of a maximum of 30 students with an equal split: 50% French students and 50% international students. Classes are taught both in French and in English.

This two-year track begins with students entering their first year of university. From the 3rd year onwards, students will follow the classic engineering curriculum, which is taught in French. Students have opportunities for internships abroad or to study abroad one semester.

Practical information

Admissions to the GLOBALINSA section are open to French and international candidates.

- For applicants with a French Baccalauréat: apply through the [Parcoursup admission portal](#)
- For applicants with a high school diploma awarded in a foreign country: send an email at globalinsa@insa-hdf.fr for any information and apply through the [Groupe INSA website](#)

 globalinsa@insa-hdf.fr

Le Président du conseil soumet la proposition au vote :

Décision : le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour), à compter de la rentrée universitaire 2025, les frais de scolarité de la filière Internationale GlobalINSA Hauts-de-France suivants :

- 5500 euros pour les étudiants internationaux (extracommunautaires) inscrits en première année
- 2900 euros pour les étudiants de deuxième année.

8. Droits de candidature pour l'entrée en 4ème année du cursus ingénieur, groupe INSA pour 2023- 2024 (régularisation)

Cédric EDART présente les droits de candidature pour l'entrée en 4ème année du cursus ingénieur, groupe INSA pour 2023- 2024 à titre de régularisation.

- Pour intégrer le groupe INSA en 4ème année, le recrutement est local et est propre à chaque établissement INSA (recrutement local)
- L'admission en 4ème année en cycle ingénieur de l'INSA Hauts-de-France pour la rentrée 2023 est basée sur un examen des dossiers de candidatures
- Ce recrutement est ouvert aux candidats nationaux et/ou internationaux justifiant d'un niveau de bac+4 au moment de la candidature (ou en cours d'acquisition pendant l'année universitaire 2023/2024). Ce niveau peut être une maîtrise ès-sciences, un Master 1 ou équivalent reconnu ou une 4ème année de cursus ingénieur provenant d'une autre école d'ingénieurs française ou étrangère).

Les candidatures reçues par l'INSA Hauts-de-France (via eCandidat ou via « Etudes France » ou via le réseau « n+i »), sont assujetties à des frais s'élevant à 105€ par candidature en 2023. Ces frais doivent être acquittés à l'avance avec un justificatif de transfert bancaire au bénéfice de l'INSA Hauts-de-France à l'appui accompagnant chaque dossier de candidature.

Toute candidature ne justifiant pas du paiement de ces frais ne sera pas examinée par le jury d'admission, sera considérée comme dossier incomplet et par suite sera rejetée.

Le Président du conseil soumet la proposition au vote :

Décision : le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) les droits de candidatures pour l'entrée en 4ème année du cursus ingénieur.

9. Charte de dépôt et de diffusion numérique des thèses

Alice CAILLE, Directrice adjointe du service commun de la documentation, présente les mises à jour de la Charte de dépôt et de diffusion numérique des thèses datant initialement de 2012 , après avis favorable du conseil scientifique.

Principales mises à jour :

- Prise en compte du nouveau circuit de dépôt suite au passage à ADUM : le second dépôt de thèse est désormais obligatoire et conditionne la délivrance du diplôme
- Prise en compte de l'arrêté de 2016 mentionnant la diffusion obligatoire des thèses à la communauté universitaire française
- Mention de l'INSA Hauts-de-France
- Précisions sur la confidentialité qui ne peut pas être illimitée.

- Document qui n'est plus signé par le doctorant et le président de l'université:
- Sur le formulaire d'autorisation de diffusion, le doctorant devra attester avoir pris connaissance de la charte.

Le Président du conseil soumet la proposition au vote :

Décision : le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) la Charte de dépôt et de diffusion numérique des thèses.

10. Convention constitutive d'un groupement d'intérêt public (GIP) (groupe INSA) - modification

Armelle de la BOURDONNAYE explique que la convention constitutive du groupe INSA a déjà été approuvée par le précédent conseil d'administration mais qu'à la demande du Ministère de

l'enseignement supérieur, une rectification a été apportée sur la notion de « membres fondateurs » qui a été supprimée du texte de la convention ; ce nouveau projet est donc soumis au vote.

Le Président de séance soumet la proposition au vote :

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix (23 pour) la convention modifiée constitutive valant statuts du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Groupe INSA.

11. Avis sur les nominations au Comité Exécutif de l'INSA HdF

Le Directeur de l'INSA HdF sollicite l'avis du conseil d'administration pour les nominations suivantes :

- Madame Dorothee CALLENS aux fonctions de directrice déléguée à la vie étudiante
- Madame Sylvie MONIER, aux fonctions de directrice déléguée adjointe du cycle de formation en Licence

Le Président de séance soumet les propositions au vote :

Décision :

Le conseil d'administration donne un avis favorable à l'unanimité des voix (23 pour) sur ces nominations.

12. Compte rendu de la délégation de pouvoir (information écrite)

Tableau des conventions signées transmis aux administrateurs.

Le Président de séance

Rodolphe DELAUNAY